

*** SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** UHU Spray
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Colle
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Bolton Swiss SA
Via Lisano 3
CH-6900 Massagno
Tel.: 091 960 45 90
email: info@uhu.boltongroup.de
- **Service chargé des renseignements:** CRD
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
Tel.: +49 (0) 72 23/28 40 (tagsüber)
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum: Tel. 145 (24h)

*** SECTION 2: Identification des dangers**

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
 F+; Extrêmement inflammable
R12: Extrêmement inflammable.
- **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Attention! Récipient sous pression.
- **Système de classification:**
La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

*** 2.2 Éléments d'étiquetage**

- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Les phrases R et S peuvent être omises si l'emballage ne contient pas plus de 0,125 litre.

- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**



F+ Extrêmement inflammable

*** Phrases R:**

12 Extrêmement inflammable.

*** Phrases S:**

2 Conserver hors de portée des enfants.

3 Conserver dans un endroit frais.

29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dange-reux ou spéciaux.

33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Nom du produit: UHU Spray

- (suite de la page 1)
- 43 En cas d'incendie, utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou un agent d'extinction à poudres inertes. Ne jamais utiliser d'eau.
- 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· Identification particulière de certaines préparations:

Identification comme aérosol d'après la réglementation sur les produits dangereux, §6 (4,5): récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Contient 57,0 % en masse de composants inflammables.

· 2.3 Autres dangers**· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges**

· **Description:** Colle

· Composants dangereux:

CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8	oxyde de diméthyle F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	25-50%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Reg.nr.: 01-2119474691-32-XXXX	butane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	10-<25%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol F R11 Flam. Liq. 2, H225	5,0-<10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Reg.nr.: 01-2119486944-21-XXXX	propane F+ R12 Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	5,0-<10%
CAS: 67-56-1 EINECS: 200-659-6	méthanol T R23/24/25-39/23/24/25; F R11 Flam. Liq. 2, H225; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 3, H331; STOT SE 1, H370	<1,0%

· Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours**· 4.1 Description des premiers secours**

· **Remarques générales:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

(suite page 3)

CHF

Nom du produit: UHU Spray

- (suite de la page 2)
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
 - **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

*** SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

*** SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*** SECTION 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Classe de stockage:** 2 B

(suite page 4)
CHF

Nom du produit: UHU Spray

(suite de la page 3)

- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

- 8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

115-10-6 oxyde de diméthyle

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 1910 mg/m ³ , 1000 ppm
--------------	--

106-97-8 butane

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 3200 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m ³ , 800 ppm
--------------	---

64-17-5 éthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1920 mg/m ³ , 1000 ppm Valeur à long terme: 960 mg/m ³ , 500 ppm SSc;
--------------	--

74-98-6 propane

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 7200 mg/m ³ , 4000 ppm Valeur à long terme: 1800 mg/m ³ , 1000 ppm
--------------	--

67-56-1 méthanol

VME (Suisse)	Valeur momentanée: 1040 mg/m ³ , 800 ppm Valeur à long terme: 260 mg/m ³ , 200 ppm H B SSc;
--------------	---

- Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

67-56-1 méthanol

BAT (Suisse)	30 mg/l Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Methanol
--------------	--

- Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition**

- Equipement de protection individuel:**

- Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Éviter un contact direct avec le produit chimique / le produit / la préparation à l'aide de mesures d'organisation.

- Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

- Protection des mains:**

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

- Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)
CHF

Nom du produit: UHU Spray

(suite de la page 4)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:** Pas nécessaire.

*** SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- **Indications générales**

- **Aspect:**

Forme:	Liquide
Couleur:	Translucide
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH:	Non déterminé.
----------------------	----------------

- **Changement d'état**

Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	-23 °C

Point d'éclair	-35 °C
-----------------------	--------

Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
---	-----------------

Température d'inflammation:	235 °C
------------------------------------	--------

Température de décomposition:	Non déterminé.
--------------------------------------	----------------

Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
---------------------------	--

Danger d'explosion:	Non déterminé.
----------------------------	----------------

Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	18,6 Vol %

Pression de vapeur à 20 °C:	5200 hPa
------------------------------------	----------

Densité à 20 °C:	0,964 g/cm ³
-------------------------	-------------------------

Densité relative	Non déterminé.
-------------------------	----------------

Densité de vapeur.	Non déterminé.
---------------------------	----------------

Vitesse d'évaporation	Non applicable.
------------------------------	-----------------

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
--	---------------------

Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
--	----------------

Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

Teneur en solvants:	
----------------------------	--

Solvants organiques:	76,2 %
-----------------------------	--------

VOC (CE)	76,80 %
-----------------	---------

VOCV (CH)	76,80 %
------------------	---------

Teneur en substances solides:	33,0 %
--------------------------------------	--------

9.2 Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.
--------------------------------	--

CHF

(suite page 6)

Nom du produit: UHU Spray

(suite de la page 5)

* SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité
- 10.2 Stabilité chimique
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë:

- Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

115-10-6 oxyde de diméthyle

Inhalatoire	LC50/4 h	308 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

106-97-8 butane

Inhalatoire	LC50/4 h	658 mg/l (rat)
-------------	----------	----------------

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	7060 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Inhalatoire	LC50/4 h	20000 mg/l (rat)
-------------	----------	------------------

- Effet primaire d'irritation:

- de la peau: Pas d'effet d'irritation.

- des yeux: Pas d'effet d'irritation.

- Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

- Indications toxicologiques complémentaires:

L'inhalation de vapeurs concentrées et l'absorption orale entraînent des états narcotiques ainsi que des maux de têtes, vertiges, etc.

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1 Toxicité

- Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

- 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

- Autres indications écologiques:

- Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

- 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

- 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

* SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 7)

CHF

Nom du produit: UHU Spray

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite de la page 6)

Catalogue européen des déchets

16 05 04* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.**SECTION 14: Informations relatives au transport****14.1 No ONU****ADR, IMDG, IATA**

UN1950

14.2 Nom d'expédition des Nations unies**ADR**

1950 DRUCKGASPACKUNGEN

IMDG

AEROSOLS

IATA

AEROSOLS, flammable

14.3 Classe(s) de danger pour le transport**ADR****Classe**

2 5F Gaz.

Étiquette

2.1

IMDG, IATA**Class**

2.1

Label

2.1

14.4 Groupe d'emballage**ADR, IMDG, IATA**

néant

14.5 Dangers pour l'environnement:**Marine Pollutant:**

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz.

Indice Kemler:

-

No EMS:

F-D, S-U

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:**ADR****Quantités limitées (LQ)**

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

D

(suite page 8)

CHF

Nom du produit: UHU Spray

(suite de la page 7)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 <i>Not permitted as Excepted Quantity</i>
· "Règlement type" de l'ONU:	UN1950, AÉROSOLS, 2.1

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**
Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
 H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
 H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H331 Toxique par inhalation.
 H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.
 R11 Facilement inflammable.
 R12 Extrêmement inflammable.
 R23/24/25 Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
 R39/23/24/25 Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

· **Service établissant la fiche technique: CRD**· **Contact:**

Frau A. Liar,
Herr Dr. C. Hanf

· **Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 VOCV: Lenkungsabgabe auf flüchtigen organischen Verbindungen, Schweiz (Swiss Ordinance on volatile organic compounds)
 VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 Flam. Gas 1: Flammable gases, Hazard Category 1
 Press. Gas C: Gases under pressure: Compressed gas
 Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
 Acute Tox. 3: Acute toxicity, Hazard Category 3
 STOT SE 1: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 1
 · * **Données modifiées par rapport à la version précédente**